



# RPC - Phase 1 - candidatures

# REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation : 2025JALA-MAQUETTE\_COMBUSTION-CP

# OBJET DE LA CONSULTATION

Réalisation d'un ensemble de pièces mécaniques sur plans, constituant une maquette d'essais de statoréacteur (contrôles inclus) pour un banc de combustion de l'ONERA à Palaiseau.

# DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES (ETAPE 1)

Mercredi 27 août 2025 avant 16h00

# <u>DATE LIMITE PREVISIONNELLE DE REMISE DES OFFRES POUR LES SEULS CANDIDATS INVITES A SOUMISSIONNER PAR L'ONERA (ETAPE 2)</u>

début octobre 2025

Cette date sera confirmée ou amendée dans l'invitation à soumissionner envoyée aux seuls candidats sélectionnés.

## MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE

La procédure est ouverte aux seuls candidats de droit français et aux personnes physiques françaises.





# **SOMMAIRE**

	PREAMBULE 3				
<u>1</u>	OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE	5			
1.1	Овјет	5			
1.2	FINANCEMENT	5			
1.3	STRUCTURE ET FORME	5			
1.4	SURETE DU MARCHE	5			
1.5	PORTEE DES MENTIONS « DIFFUSION RESTREINTE » ET « SPECIAL FRANCE » - EXIGENC	CE DE			
NAT	TONALITE	5			
1.6	DELAI D'EXECUTION	6			
<u>2</u>	MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE	7			
2.1	Procedure	7			
2.2	ALLOTISSEMENT	7			
2.3	VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	7			
2.4	ECHANGES	7			
2.5	MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	8			
2.6	GROUPEMENT D'ENTREPRISES	8			
2.7	Sous-traitance	9			
2.8	MARCHE DE FOURNITURES COMPLEMENTAIRES	9			
ETAPE 1 – CANDIDATURES 10					
ET/	ETAPE EN COURS 10				
<u>3</u>	PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES	<u> 10</u>			
3.1 3.2	PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE APPRECIATION DE LA CANDIDATURE – ADMISSIBILITE DES CANDIDATS A PARTICIPER A	10			
L'E1	TAPE 2 DE REMISE DES OFFRES	12			
ET/	APE 2 - OFFRES	13			
Pol	POUR LES SEULS CANDIDATS INVITES PAR L'ONERA A SOUMISSIONNER A L'ISSUE DE L'ETAPE 113				
<u>4</u>	PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES	13			
4.1	Presentation de l'offre	13			
4.2		14			
<u>5</u>	CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATI	<u>URES</u>			
	OFFRES)	<u>15</u>			
5.1	REMISE DES DOSSIERS	15			
5.2	COPIE DE SAUVEGARDE ET ACCORD DE CONFIDENTIALITE (ANNEXE N°3 AU PROJET DE				
_	RCHE)	16			
<u>6</u>	SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS	<u> 17</u>			





#### **PREAMBULE**

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) complet est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé		
PJ1	présent document, valant <b>règlement particulier de la consultation</b> , qui définit les modalités de la consultation, et ses 2 annexes :		
	<ul> <li>la fiche de renseignements fournisseur (annexe n° 1),</li> <li>les références du candidat (annexe n° 2),</li> </ul>		
PJ2	projet de marché et ses 3 annexes :		
	<ul> <li>attestation relative à la lutte contre le travail dissimulé ou illégal (annexe n° 1)</li> <li>décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (annexe n° 2)</li> <li>accord de confidentialité NDA (annexe n° 3)</li> </ul>		
PJ3	Cahier des charges résumé, (référence : n° 2025-05-28-CdC-SRE-BET-REFSTA-V1.1 édition 1.1 du 30/06/2025 : « Résumé du cahier des charges pour l'ensemble de la maquette de combustion ») - Plan d'ensemble maquette N° 2348-8600 REFSTA en cellule 9 - 77 plans 2348-86xx (*)		

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence 2025JALA-MAQUETTE\_COMBUSTION-CP.

(\*) Lors de cette étape 1 (candidatures), l'ONERA fournit les formes géométriques génériques d'une pièce représentative pour chaque type de pièces à réaliser (dans la spécification technique de besoin résumée, en PJ3) afin d'appréhender l'ensemble des exigences dimensionnelles souhaitées (tolérances et spécifications géométriques). Les plans de détail de chacune des pièces à fabriquer seront transmis (via PLACE) et cryptés par l'ONERA par ZedLE avec un mot de passe qui sera communiqué aux candidats par l'ONERA (par un autre canal – par téléphone probablement), lors de l'étape 2 (offres) aux seuls candidats invités à soumissionner, pour l'élaboration de leur offre, après





# signature de l'accord de confidentialité mis à disposition (annexe n°3 au projet de marché).

A noter que tout ou partie des plans et du cahier des charges version complète porteront les mentions « Diffusion Restreinte » (DR) et « Spécial France » (SF), au sens de l'instruction générale ministérielle (IGI) n°1300 sur la protection du secret de la défense nationale, approuvée par l'arrêté du 9 août 2021 et l'instruction ministérielle n° 900/ARM/CAB/NP relative à la protection du secret et des informations diffusion restreinte et sensibles, approuvée par l'arrêté du 15 mars 2021. Cf. article 1.5 ci-après

# Remarques concernant le téléchargement via PLACE :

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique <u>nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr</u>. Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.





#### 1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE

#### 1.1 Objet

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation <u>d'un marché</u>, qui aura pour objet :

Approvisionnement matière (+ quincaillerie), réalisation, contrôles (contrôles géométriques, contrôles par des essais de montages et démontages, épreuves d'étanchéité des circuits après soudure), puis livraison au centre de l'ONERA de Palaiseau, d'un ensemble de pièces mécaniques sur plans, constituant une maquette d'essais de statoréacteur pour un banc de combustion de l'ONERA.

#### 1.2 Financement

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds émanant d'un contrat client.

#### 1.3 Structure et forme

Le marché concerné est un **marché de défense ou de sécurité** au sens de l'article L.1113-1 du Code de la Commande Publique<sup>1</sup> (CCP).

Le marché concerné est un marché simple.

#### 1.4 Sureté du marché

Le marché ne comporte pas de clause de sureté particulière.

# 1.5 <u>Portée des mentions « Diffusion Restreinte » et « Spécial France » - exigence de nationalité</u>

La mention « Spécial France » est définie comme suit par l'IGI 1300 précitée (dans son glossaire) :

« mention complémentaire visant à restreindre la divulgation d'une information ou d'un support aux seuls ressortissants français. Une information ou un support portant cette mention ne peut-être communiqué, en tout ou partie, à un État étranger ou à l'un de ses ressortissants, organisation internationale ou personne morale de droit étranger, même s'il existe un accord de sécurité, général ou spécifique, entre la France et l'État ou l'organisation internationale considéré, sous réserve, lorsque cette mention est apposée sur des informations et supports protégés par la mention *Diffusion Restreinte*, des exigences résultant du code du patrimoine et du code des relations entre le public et l'administration ».

Elle implique qu'aucune personne de droit étranger ne peut candidater ou présenter une offre pour l'exécution du marché objet de cette consultation<sup>2</sup> :

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante : https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Références : code de la Défense – art. R.2311-4 et IGI 1300 – 7.1.1.3.a et annexe 37





- La société candidate à la présente consultation doit être de droit français ;
- Le(les) mandataire(s) social(aux) de la société candidate doi(ven)t être de nationalité française ;
- La(les) personne(s) habilitée(s) à engager la société candidate dans le cadre de la présente consultation doi(ven)t être de nationalité française

Ces obligations sont valables également pour les éventuels(s) sous-traitants amenés à recevoir des documents portant la mention « Spécial France ».

Les autres obligations découlant des mentions « DR » et « SF » figurent à l'Article XVIII du projet de marché (PJ2).

#### 1.6 Délai d'exécution

L'ONERA vise une fin d'exécution du contrat vers le 3ème trimestre 2026 (avec notification envisagée en décembre 2025).





# 2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE

## 2.1 Procédure

Conformément aux dispositions des articles L.2324-1 et R.2324-1 du Code de la Commande Publique, au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure formalisée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure avec négociation** (articles L.2324-3, R.2324-3 et R.2361-8 à 12 du CCP).

Les modalités de négociation de la procédure sont définies à l'article 4.2-a ci-après. Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

S'agissant d'une procédure restreinte, la consultation se déroule en **deux étapes distinctes** :

- une première étape de remise et de sélection des candidatures,
- une seconde étape de remise des offres par les seuls candidats invités à soumissionner par l'ONERA à l'issue de l'étape 1.

#### 2.2 Allotissement

Le marché est constitué d'un lot unique. En effet, la nature même des prestations de réalisation d'une maquette d'essais sur plans constitue un ensemble indissociable et qui doit être cohérent.

# 2.3 <u>Variantes et prestations supplémentaires éventuelles</u>

	Définitions		
Variante			offre alternative
Prestation (PSE)	supplémentaire	éventuelle	élément complémentaire à l'offre

#### a. Variantes

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées pour répondre au besoin de l'ONERA. Ces variantes sont à chiffrer indépendamment de l'offre de base.

Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

#### b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

#### 2.4 Echanges

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil





acheteur de l'ONERA et doit parvenir au plus tard sept (7) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures (étape 1) ou des offres (étape 2).

L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmis aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

Tout échange faisant apparaitre tout ou partie des plans ou CAO doivent être cryptés par ZedLE de façon analogue à l'envoi de la STB (ou une autre méthode à faire agréer antérieurement par l'ONERA) avec le mot de passe qui lui aura été communiqué par téléphone par l'ONERA.

#### 2.5 Modifications de détail au dossier de consultation

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des candidatures (étape 1) ou des offres (étape 2), des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des candidatures (étape 1) ou des offres (étape 2) est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

#### 2.6 **Groupement d'entreprises**

Conformément aux dispositions de l'article R.2342-12 du Code de la Commande Publique (CCP), un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilités.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou « le futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet de marché dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.





Les précisions à apporter au projet de marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

#### 2.7 Sous-traitance

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées, dans la limite des exigences découlant des mentions « DR » et « SF » (cf. article 1.5 du présent document et Article XVIII du projet de marché).

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

#### 2.8 <u>Marché de fournitures complémentaires</u>

Conformément à l'article R.2322-8 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés de fournitures complémentaires destinées soit au renouvellement partiel des fournitures soit à l'extension des fournitures qui seront acquises au titre du concerné par la présente consultation.





#### **ETAPE 1 - CANDIDATURES**

Etape en cours

## 3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

#### 3.1 Présentation du dossier de candidature

#### a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

La procédure est ouverte aux seuls candidats de droit français et aux personnes physiques françaises.

## b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2343-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires	
C1	une lettre de candidature (valant notamment déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner)	modèle DC1 disponible à l'adresse suivante: http://www.economie.g ouv.fr/daj/formulaires- declaration-du-candidat (+ notice explicative)	
C2	une déclaration de capacité	modèle DC2 disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.g ouv.fr/daj/formulaires- declaration-du-candidat (+ notice explicative)	
C3	fiche de renseignements fournisseur de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités économiques et financières et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat	





	soumissionner	
C4	<b>numéro unique d'identification</b> (n° SIREN délivré par l'INSEE) <sup>3</sup> ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C5	<b>délégations de pouvoir</b> en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat, <sup>4</sup>	
C5	<b>Références du candidat</b> pour des prestations de même nature, réalisées au cours des 5 dernières années (annexe 2 du présent document)	complétée et signée par une personne habilitée à engager le candidat
C6	<b>Description exhaustive des moyens techniques</b> du candidat (parc machines, moyen d'études, de fabrication, de contrôle etc.)	
C7	Description exhaustive des moyens humains (qualifications et compétences professionnelles)	
C8	accord de confidentialité (annexe 3 du projet de marché)	complété et signé par une personne autorisée à engager la société en 2 exemplaires papier originaux (si signature manuscrite) – cf. article 5.2 ci-après – ou avec signature électronique certifiée (cf. articles 5.1 et 6)
C9	Documents attestant de la nationalité du candidat	,
	(personne morale), des mandataires sociaux et des personnes habilitées à engager la société	
C10	Mode opératoire de sécurité détaillé que le candidat	
	s'engage à mettre en place en cas d'attribution, afin de	
	respecter les exigences des mentions DR, SF et DR / SF	
	(cf. article 1.5 du présent document).	

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

#### c. Documents liés à la sureté

Sans objet

.

ONERA Direction des Achats

29 Avenue de la Division Leclerc – CS90027 92322 CHATILLON Cedex

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <a href="https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr">https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr</a> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site





# 3.2 <u>Appréciation de la candidature – Admissibilité des candidats à participer à l'étape 2 de remise des offres</u>

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-avant, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités, selon les dispositions des articles R.2344-1 à 8 du CCP.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

Sont également éliminés automatiquement les candidats qui ne remplissent pas les conditions liées au « Spécial France » (cf. article 1.5 ci-avant).

Conformément aux articles R.2342-9 à 11 du CCP, l'ONERA limite le nombre maximal de candidats invités à soumissionner. Le nombre minimal de candidats invités à soumissionner et donc à participer à l'étape 2 de la consultation est arrêté à **trois (3)**. Le nombre maximal est fixé à **cinq (5)**.

Les critères objectifs permettant d'apprécier la qualité de la candidature seront notamment les suivants, d'égale importance :

#### Critères

Expériences et références professionnelles du candidat pour des prestations de même nature réalisées au cours des cinq dernières années

Capacité technique (parc machines, moyen d'études, de fabrication, de contrôle etc.)

Capacités professionnelles et humaines (qualifications et compétences professionnelles, effectifs et répartition de l'effectif)

Capacité économique et financière (notamment chiffres d'affaires et son évolution renseignés sur la fiche de renseignements fournisseur)

Si le nombre de candidats satisfaisant aux capacités minimales requises est inférieur au nombre minimal, l'ONERA se réserve le droit de poursuivre la procédure avec le ou les seuls candidats ayant les capacités requises.

Seuls les candidats retenus par l'ONERA à l'issue de cette étape 1 sont invités par l'ONERA à soumissionner et donc à participer à l'étape 2.





## **ETAPE 2-OFFRES**

Pour les seuls candidats invités par l'ONERA à soumissionner à l'issue de l'étape 1

# 4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

## 4.1 <u>Présentation de l'offre</u>

A l'appui de son offre, le soumissionnaire produit a minima les pièces listées cidessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
01	Le projet de marché (PJ2) et son annexe 1 complétés	Х	Word <u>et</u> pdf
O2	<u>La décomposition du prix global et forfaitaire</u> (DPGF) <b>complétée</b> (annexe n° 2 au projet de marché précité)	х	Excel <u>et</u> pdf
O3	<ul> <li>un mémoire technique (à crypter IMPERATIVEMENT – cf. article 5.1 ci-après) rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment :         <ul> <li>la solution technique proposée et les caractéristiques techniques des matières et fournitures (quincaillerie etc.) proposées,</li> <li>les éléments permettant de justifier de cette solution, et du respect des contraintes et exigences minimales définies dans la STB complète (PJ3)<sup>5</sup>,</li> <li>les moyens et la méthodologie mis en œuvre pour permettre à l'ONERA de juger la bonne compréhension du besoin et de la qualité de l'offre au-delà des exigences et contraintes minimales,</li> <li>les profils type et compétences de l'équipe dédiée à la phase de méthodes/faisabilité</li> </ul> </li> </ul>		
O4	Le <u>délai global d'exécution</u> des prestations et le <u>planning détaillé faisant apparaitre les différentes</u> phases du projet (approvisionnement, fabrication,)		
O5	Le RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations	Х	

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Fournie uniquement en phase 2

5





Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Néanmoins, les éventuelles documentations techniques des matériels/fournitures « standard » retenus par le candidat pour répondre au besoin de l'ONERA peuvent être fournies soit en français soit en anglais.

Le délai de validité des offres est de **3 mois** à compter de la date limite de remise des offres qui sera mentionnée dans l'invitation à soumissionner ou de la date limite de remise de la dernière offre (si clarifications/négociations).

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

# 4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution

#### a. Analyse des offres – négociations

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté les meilleures offres (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au c. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par visioconférence ou dans le centre ONERA de Palaiseau.

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables, hormis les clauses de garantie et de propriété intellectuelle énoncées dans le projet de marché (PJ2) et hormis les clauses légales et règlementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats. A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ciaprès).

Le marché est alors attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

#### a. Motifs d'élimination des offres

Sont automatiquement éliminées :





- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA,
- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

#### b. Critères objectifs d'évaluation des offres

Pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants, pour un total de 100 :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	montant total proposé et sa décomposition	50%
Critère n°2	qualité technique jugée sur la base de la solution technique proposée et des éléments de justification et de détails associés, rédigés dans le mémoire technique fourni	35%
Critère n°3	délai global et cohérence du planning complet de réalisation des prestations	15%

# 5 <u>CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS</u> (CANDIDATURES ET OFFRES)

Pour chaque étape (1 : candidatures et 2 : offres), le candidat doit respecter les modalités de transmission suivantes.

#### 5.1 Remise des dossiers

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier (de candidature pour l'étape 1 ou d'offre pour l'étape 2) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr">https://www.marches-publics.gouv.fr</a>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

Néanmoins, attention : lors de l'étape 2 de remise des offres, le mémoire technique du candidat pouvant contenir des informations confidentielles de la STB, le candidat protégera son mémoire technique en chiffrant impérativement ce document par ZedLE de façon analogue à l'envoi de la STB (ou une autre méthode à faire agréer antérieurement par l'ONERA) avec le mot de passe qui lui aura été communiqué par téléphone par l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106

Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :





1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.

2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.

3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).

# 5.2 <u>Copie de sauvegarde et accord de confidentialité (annexe n°3 au projet de marché)</u>

# Copie de sauvegarde

Le candidat peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous enveloppe cachetée, indiquant :

# « NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025JALA-MAQUETTE\_COMBUSTION-CP

ENTREPRISE:.....

(Indiguer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA
Direction des Achats
29 avenue de la Division Leclerc
CS90027
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers de candidature figurant en 1ère page (pour l'étape 1) et avant les date et heure limites de remise des dossiers d'offre qui seront mentionnées dans l'invitation à soumissionner envoyée par l'ONERA (pour l'étape 2).





# Accord de confidentialité

L'accord de confidentialité (NDA) doit être remis :

➤ Préférentiellement au format PDF et signé par une personne habilitée à engager la société, avec un certificat de signature délivré par un prestataire de service de confiance qualifié, répondant aux exigences du règlement Eidas, en utilisant l'outil de création de signature électronique proposé par le profil d'acheteur PLACE (de préférence au format PAdES – cf. article 6 ci-après),

#### OU

➢ en 2 exemplaires papiers ORIGINAUX signés par une personne habilitée à engager la société.

Le cas échéant, l'envoi des exemplaires papiers doit impérativement se faire sous enveloppe cachetée, indiquant :

## CONSULTATION / REF. 2025JALA-MAQUETTE\_COMBUSTION-CP ENTREPRISE

(Indiquer le nom de l'entreprise candidate)

Elle est adressée par pli recommandé à :

ONERA
Direction des Achats
29 avenue de la Division Leclerc
CS 90027
92322 CHATILLON Cedex

Le NDA doit être réceptionné par l'ONERA avant les date et heure limites fixées en page de garde.

#### 6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.





La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

- 1. identité du signataire,
- 2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
- 3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019.
- 4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
- 5. intégrité du document signé.